

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bernard, tenue le 1^{er} mars 2019, à 8h00, sous la présidence de M. André Gagnon, maire.

PRÉSENCES :

Sont présents M. Francis Gagné, M. Jocelyn Gagné, M. Raymond St-Onge, Mme Sonia Tremblay, Mme Ginette Camiré et M. Jacques Lirette.

Marie-Eve Parent, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

AVIS DE CONVOCATION :

Conformément aux articles 153 et 157 du Code municipal, tous les membres du conseil présents sur le territoire assistent à la séance et renoncent à l'avis de convocation. Les membres du conseil consentent unanimement à ce que le sujet suivant soit traité lors de la présente séance :

- Avis de motion et dépôt du règlement no. 297-2019 décrétant l'établissement de plans et devis, y compris la réalisation des études préliminaires, pour des travaux de mise aux normes de l'eau potable, comportant une dépense de 666 820 \$ ainsi qu'un emprunt du même montant remboursable en 25 ans;

37-03-2019

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT NO. 297-2019 DÉCRÉTANT L'ÉTABLISSEMENT DE PLANS ET DEVIS, Y COMPRIS LA RÉALISATION DES ÉTUDES PRÉLIMINAIRES, POUR DES TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DE L'EAU POTABLE, COMPORTANT UNE DÉPENSE DE 666 820 \$ AINSI QU'UN EMPRUNT DU MÊME MONTANT REMBOURSABLE EN 25 ANS :

Avis de motion est donné par M. Jacques Lirette que lors d'une séance subséquente, il sera soumis pour adoption un règlement décrétant l'établissement de plans et devis, y compris la réalisation des études préliminaires, pour des travaux de mise aux normes de l'eau potable, comportant une dépense de 666 820 \$ ainsi qu'un emprunt du même montant remboursable en 25 ans. Un projet de règlement est présenté séance tenante.

André Gagnon, maire

Marie-Eve Parent, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, André Gagnon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

André Gagnon, maire

Je, soussignée, Marie-Eve Parent, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Bernard, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance extraordinaire est disponible.

Marie-Eve Parent, directrice générale
et secrétaire-trésorière